

FACILITER L'ACCÈS AUX RÈGLES D'URBANISME : LE GÉOPORTAIL DE L'URBANISME

01

Contexte et enjeu

Dans le but d'offrir un accès numérique universel et instantané aux règles qui régissent le droit des sols sur l'ensemble du territoire national, le gouvernement a décidé en 2013 la création d'un portail national de l'information réglementaire en urbanisme.

02

Le Géoportail de l'urbanisme : un point d'accès unique

En rassemblant l'ensemble des documents et des réglementations d'urbanisme du territoire national, ce portail permet à chaque citoyen de localiser un terrain, de connaître les prescriptions d'urbanisme et les servitudes d'utilité publique qui s'y appliquent, et de prendre connaissance des projets d'aménagement dans sa commune. C'est un outil de transparence qui place la donnée géographique entre l'utilisateur et l'administration.

03

Le rôle des standards CNIG

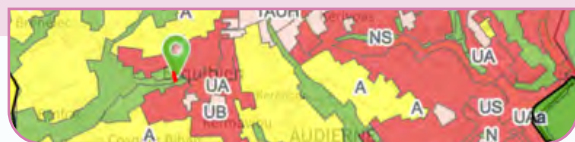
La réalisation de ce portail n'aurait pas pu avoir lieu sans les standards CNIG qui ont permis la numérisation et la mise en commun des données d'urbanisme et des servitudes d'utilité publique de l'ensemble du territoire. Le respect des standards de dématérialisation des documents d'urbanisme et des servitudes d'utilité publique garantit que les documents produits par des milliers de collectivités ou par l'État sont interopérables et facilement exploitables.


Impact et bénéfices

04

La simplification de l'accès aux documents d'urbanisme permise par les standards CNIG et le Géoportail de l'urbanisme offre des bénéfices concrets pour l'ensemble des acteurs du territoire :

- **Pour les services de l'État** : des données fiables et structurées pour instruire les dossiers, contrôler la conformité réglementaire et suivre les politiques publiques.
- **Pour les professionnels (architectes, urbanistes, notaires, géomètres)** : la possibilité de consulter facilement les règles applicables à une parcelle, d'analyser le potentiel d'un terrain ou de préparer des études.
- **Pour les collectivités** : une diffusion simplifiée et sécurisée de leurs documents d'urbanisme contribuant à une meilleure compréhension de leurs choix d'aménagement.
- **Pour les citoyens** : un renforcement de la transparence de l'action publique et une sécurisation des procédures administratives.



→ [Accès aux standards et ressources associées](#) 

→ [Accès au Géoportail de l'urbanisme](#) 